

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE

ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2014

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice clos le 31 mars 2014 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG). Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux politiques comptables du Gouvernement de Canada (le Gouvernement), lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CRSNG. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement du CRSNG concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

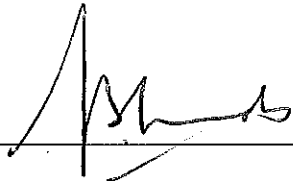
La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CRSNG sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction et en procédant, tous les ans, à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Le système de contrôle interne en matière de rapports financiers est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable selon un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés et à apporter les réajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de contrôle interne en matière de rapports financiers pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2013 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., auditeurs indépendants du CRSNG, ont émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers du CRSNG sans donner d'opinion d'audit au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des systèmes de contrôle interne du CRSNG en matière de rapports financiers.

Le vice-président et chef du Conseil,



James S. Edwards

Le dirigeant principal des finances,



Alfred Tsang, CPA, CMA

Ottawa, Canada

Le 18 juin 2014

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE

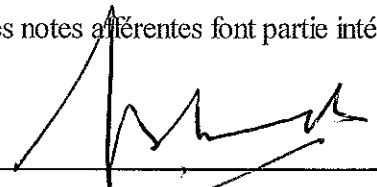
État de la situation financière au 31 mars (milliers de dollars)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer [note 4]	3 512	3 772
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	2 102	2 166
Avantages sociaux futurs [note 5]	1 368	1 495
Total des passifs nets	<u>6 982</u>	<u>7 433</u>
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	2 602	2 795
Débiteurs [note 6]	1 330	1 215
Avances	17	35
Total des actifs financiers nets	<u>3 949</u>	<u>4 045</u>
Dette nette	<u>3 033</u>	<u>3 388</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	317	382
Immobilisations corporelles [note 7]	6 128	4 349
Total des actifs non financiers	<u>6 445</u>	<u>4 731</u>
Situation financière nette	<u><u>3 412</u></u>	<u><u>1 343</u></u>

Passif éventuel [note 8]

Obligations contractuelles [note 9]

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.



James S. Edwards

Vice-président et chef du Conseil



Alfred Tsang, CPA, CMA

Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

Le 18 juin 2014

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE

**État des résultats et de la situation financière nette
pour l'exercice clos le 31 mars
(milliers de dollars)**

	2014 <u>Résultats prévus</u>	2014 <u></u>	2013 <u></u>
Charges			
Découverte	393 180	403 983	429 172
Innovation	358 456	369 273	347 502
Gens	276 404	267 412	268 226
Services internes	29 429	27 689	28 215
Total des charges	<u>1 057 469</u>	<u>1 068 357</u>	<u>1 073 115</u>
Revenus			
Revenus divers	-	167	4
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(3)	(4)
Total des revenus	<u>-</u>	<u>164</u>	<u>-</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	<u>1 057 469</u>	<u>1 068 193</u>	<u>1 073 115</u>
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le Gouvernement de Canada	1 050 991	1 063 644	1 072 371
Variations des montants à recevoir du Trésor	-	(193)	298
Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères [note 10a)]	6 675	6 811	6 913
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	<u>(197)</u>	<u>(2 069)</u>	<u>(6 467)</u>
Situation financière nette - début de l'exercice	(489)	1 343	(5 124)
Situation financière nette - fin de l'exercice	<u>(292)</u>	<u>3 412</u>	<u>1 343</u>

Information sectorielle [note 11]

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE

**État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars
(milliers de dollars)**

	2014 <u>Résultats prévus</u>	2014	2013
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(197)	(2 069)	(6 467)
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 405	2 462	2 809
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 192)	(682)	(905)
Gain net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les réajustements	-	-	2
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(1)	(2)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	<u>213</u>	<u>1 779</u>	<u>1 904</u>
Variation due aux charges payées d'avance	-	(65)	141
Augmentation (diminution) nette de la dette nette	<u>16</u>	<u>(355)</u>	<u>(4 422)</u>
Dette nette - début de l'exercice	3 687	3 388	7 810
Dette nette - fin de l'exercice	<u><u>3 703</u></u>	<u><u>3 033</u></u>	<u><u>3 388</u></u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars (milliers de dollars)

	2014	2013
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 068 193	1 073 115
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles [note 7]	(682)	(905)
Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	2
Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères [note 10a]	(6 811)	(6 913)
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution (augmentation) des créditeurs et des charges à payer	260	(312)
Diminution des indemnités de vacances et de congés compensatoires	64	93
Diminution des avantages sociaux futurs	127	4 892
Augmentation (diminution) des débiteurs	115	(567)
Augmentation (diminution) des avances	(18)	18
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(65)	141
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	1 061 183	1 069 564
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 462	2 809
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(1)	(2)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	2 461	2 807
Activités de financement	-	-
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	1 063 644	1 072 371

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clos le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) a été constitué en 1978 en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie* et un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le CRSNG a pour but d'aider à faire du Canada un pays de découvreurs et d'innovateurs, au profit de tous les Canadiens, en appuyant des étudiants, des stagiaires postdoctoraux, des professeurs d'université et des partenariats de recherche universités-industrie. Les subventions, les bourses et les dépenses de fonctionnement du CRSNG sont financées par des crédits budgétaires annuels. Les avantages sociaux sont financés par des autorisations législatives. Le CRSNG réalise ses objectifs sous trois programmes :

a) Découverte

Ce programme appuie la création de nouvelles connaissances et le maintien d'une capacité de recherche canadienne de grande qualité en sciences naturelles et en génie par l'entremise de subventions accordées aux chercheurs. L'avancement des connaissances générées par ces subventions est essentiel pour favoriser l'établissement au Canada d'un système d'innovation et de recherche solide et concurrentiel à l'échelle mondiale. Les chercheurs au niveau postsecondaire reçoivent des fonds pour appuyer l'accélération des programmes de recherche en temps opportun ainsi que l'achat ou la mise au point d'équipement de recherche, ou pour leur faciliter l'accès à des ressources de recherche majeures et uniques.

b) Innovation

Ce programme favorise les partenariats en sciences naturelles et en génie et facilite le transfert des connaissances et des compétences au secteur des utilisateurs par l'entremise de subventions à l'appui de projets de recherche et d'activités de réseaux qui devraient avoir des retombées socioéconomiques. Ces subventions favorisent les partenariats et leur permettent également d'accroître la commercialisation des résultats de la recherche menée au Canada sous forme de produits, de services et de processus nouveaux au profit de tous les Canadiens.

c) Gens

Ce programme assure un appui afin d'attirer, de retenir et de former des personnes hautement qualifiées en sciences naturelles et en génie au Canada par l'entremise de programmes de chaires, de bourses et de suppléments. Ces activités sont essentielles pour développer le capital humain qui est nécessaire pour favoriser l'établissement au Canada d'un système d'innovation et de recherche solide et concurrentiel à l'échelle mondiale. Les chercheurs, les étudiants et les jeunes profitent des subventions qui appuient la recherche postsecondaire et les activités de sensibilisation dans les universités, les musées, les centres de sciences et les organismes communautaires.

d) Services internes

Le CRSNG et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) partagent des services internes pour l'administration générale, les ressources humaines, les finances, l'administration des octrois, la gestion et la technologie de l'information, d'évaluation des programmes ainsi que les services de vérification. Ce modèle de services administratifs communs s'est avéré très efficace pour les deux organismes subventionnaires fédéraux. Par ailleurs, le CRSNG a ses propres services internes pour répondre aux besoins qui lui sont propres en matière de gouvernance, de politiques, de planification, de statistiques, de mesure du rendement, de communications et de relations internationales. Les services internes offrent du soutien à l'organisme dans son ensemble pour le financement des opérations et de l'entretien. Ils sont essentiels pour appuyer la prestation des programmes et d'autres obligations organisationnelles, incluant des activités qui s'appliquent à tout l'organisme plutôt qu'aux activités ne concernant qu'un programme en particulier.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

Le CRSNG est financé par le Gouvernement au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CRSNG ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état de la situation financière ainsi que dans l'état des résultats et de la situation financière nette ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs intégrés dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014*.

Le risque de liquidité est le risque que le CRSNG éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. Pour gérer ce risque, le CRSNG se doit de gérer ses activités et ses dépenses dans le respect des crédits qui ont été approuvés par le Parlement ou des limites des dotations approuvées par le Conseil du Trésor.

Chaque exercice, le CRSNG présente au Parlement des informations sur les dépenses prévues dans le Budget des dépenses. Ces estimations aboutissent au dépôt de projets de loi de crédits (qui une fois adoptés deviennent des lois de crédits), conformément au cycle des rapports sur les dépenses gouvernementales. Le CRSNG procède ensuite aux engagements des dépenses de manière à ce que les soldes non grevés des affectations et des crédits budgétaires fassent régulièrement l'objet d'une surveillance et de rapports, pour s'assurer que les crédits suffiront pour toute la période et pour veiller à ne pas les dépasser.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la politique de gestion du risque de liquidité du CRSNG stipule ce qui suit : « Il ne peut être passé de marché ou autre entente prévoyant un paiement, dans le cadre d'un programme auquel est affecté un crédit ou un poste figurant dans les prévisions de dépenses alors déposées devant la Chambre des communes et sur lequel le paiement sera imputé, que si le solde disponible non grevé du crédit ou du poste est suffisant pour l'acquittement de toutes les dettes contractées à cette occasion pendant l'exercice au cours duquel a lieu la passation. »

L'exposition au risque du CRSNG, et ses objectifs, politiques et processus de gestion et d'évaluation de ce risque n'ont pas changé de manière notable par rapport à l'exercice précédent.

b) Encaisse nette fournie par le Gouvernement du Canada

Le CRSNG fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CRSNG est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CRSNG sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le Gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du Gouvernement.

c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du CRSNG et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CRSNG a le droit de prélever du Trésor, sans autre affectation d'autorisations, pour s'acquitter de ses passifs. Ce montant n'est pas considéré comme un instrument financier.

d) Revenus

Les revenus divers sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle l'opération ou l'événement qui a donné lieu aux revenus a lieu.

Inclus dans les revenus divers sont les revenus qui sont disponibles et non disponibles. Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés ne peuvent servir à acquitter les passifs du CRSNG. Bien que l'on s'attende à ce que les administrateurs généraux maintiennent le contrôle comptable, ils n'ont pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'Agence.

e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les subventions et les bourses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le droit du bénéficiaire a été établi, quand celui-ci a satisfait aux critères d'admissibilité, et que l'engagement a été approuvé.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour des locaux ainsi que les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de

charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Ces montants sont aussi présentés comme étant un financement du gouvernement.

f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime d'avantages sociaux multiemployeur administré par le Gouvernement. Les cotisations du CRSNG au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CRSNG découlant du régime. La responsabilité du CRSNG relative au régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du Gouvernement, répondant du régime.

(ii) Indemnités de départ : Certains employés ont droit aux indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du Gouvernement.

g) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision pour moins-value est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le CRSNG n'est pas exposée à un risque de crédit important. Les créances sont payables sur demande. Les créances représentent en majorité des sommes dues par d'autres ministères ou organismes publics du Gouvernement du Canada, pour lesquels le risque potentiel de pertes est minime. L'exposition maximale du CRSNG au risque de crédit est égale à la valeur comptable de ses créances.

h) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

i) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le CRSNG n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 ans
Logiciels de réseau (achetés et conçus à l'interne)	5 ans
Autre matériel	5 ans
Mobilier	7 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée ou de la vie utile de l'amélioration

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

j) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les réajustements deviennent nécessaires, ceux-ci sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

Le CRSNG reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état de la situation financière ainsi que dans l'état des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, le coût de fonctionnement net du CRSNG pour l'exercice diffère selon qu'il est présenté en appliquant le financement attribué par le gouvernement ou la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux qui suivent :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

	2014	2013
	(milliers de dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 068 193	1 073 115
Réajustements pour les postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:		
Amortissement des immobilisations corporelles	(682)	(905)
Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	2
Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères	(6 811)	(6 913)
Diminution des indemnités de vacances et de congés compensatoires	64	93
Diminution des avantages sociaux futurs	127	4 892
Remboursement de charges des exercices antérieurs	3 390	2 747
Autres réajustements	-	1
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	1 064 281	1 073 032
Réajustements pour les éléments qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations:		
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 462	2 809
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(1)	(2)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(65)	141
Total des éléments qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations	2 396	2 948
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u>1 066 677</u>	<u>1 075 980</u>

b) Autorisations fournies et utilisées

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	(milliers de dollars)	
Autorisations fournies		
Crédit 80 - Subventions	1 020 154	1 024 465
Moins: Crédit périmé	<u>(1 250)</u>	<u>(1 736)</u>
Dépenses de subventions	1 018 904	1 022 729
Crédit 75 – Dépenses de fonctionnement	44 836	50 424
Moins: Crédit de fonctionnement périmé	(1 863)	(2 446)
Affectation bloquée	<u>(306)</u>	<u>(129)</u>
Dépenses de fonctionnement	42 667	47 849
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 106	5 402
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u><u>1 066 677</u></u>	<u><u>1 075 980</u></u>

4. Crédoeurs et charges à payer

Les crédoeurs et les charges à payer sont évalués au coût et sont dus, en majorité, dans un délai de six mois suivant la date de clôture.

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoeurs et des charges à payer du CRSNG.

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	(milliers de dollars)	
Crédoeurs - autres ministères et organismes	724	703
Crédoeurs - parties externes	<u>1 820</u>	<u>2 187</u>
Total des crédoeurs	2 544	2 890
Charges à payer	968	882
Total des crédoeurs et des charges à payer	<u><u>3 512</u></u>	<u><u>3 772</u></u>

5. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés du CRSNG participent au régime, qui est parrainé et administré par le Gouvernement. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 p.100 par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées dans les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le CRSNG versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1er janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2013-2014, les charges s'élèvent à 3 590 414 \$ (3 857 228 \$ en 2012-2013). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1.6 fois (1.7 fois pour 2012-2013) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1.5 fois (1.7 fois en 2012-2013) les cotisations des employés.

La responsabilité du CRSNG relative au régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du Gouvernement, répondant du régime.

b) Indemnités de départ

Le CRSNG verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre de changements aux termes et conditions d'emploi avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courues. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	(milliers de dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	1 495	6 387
Charge (gain) pour l'exercice	98	(646)
Prestations versées pendant l'exercice	<u>(225)</u>	<u>(4 246)</u>
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	<u><u>1 368</u></u>	<u><u>1 495</u></u>

6. Débiteurs

Le tableau qui suit présente les détails des débiteurs du CRSNG :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	(milliers de dollars)	
Débiteurs - autres ministères et organismes	867	921
Débiteurs - parties externes	<u>487</u>	<u>309</u>
Sous-total	1 354	1 230
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(24)	(15)
Débiteurs nets	<u><u>1 330</u></u>	<u><u>1 215</u></u>

7. Immobilisations corporelles
(milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2014	2013
Matériel informatique	5 926	379	(559)	5 746	5 421	329	(558)	5 192	554	505
Logiciels	6 353	27	-	6 380	6 083	98	-	6 181	199	270
Autre matériel	341	-	-	341	223	27	-	250	91	118
Mobilier	4 115	-	(15)	4 100	3 655	217	(15)	3 857	243	460
Véhicules motorisés	3 752	31	-	3 783	3 720	11	-	3 731	52	32
Actifs en construction	2 964	2 025	-	4 989	-	-	-	-	4 989	2 964
Total	23 451	2 462	(574)	25 339	19 102	682	(573)	19 211	6 128	4 349

8. Passif éventuel

Dans une déclaration signifiée au CRSNG et à deux de ses employés, un chercheur a indiqué qu'il intenterait une poursuite pour rupture de contrat et diffamation qui pourrait s'élever à 33,5 millions de dollars, car le CRSNG avait mis fin aux subventions de ce dernier après qu'une enquête de l'université du chercheur ait révélé qu'il s'agissait d'inconduite et que le CRSNG ait déterminé que le chercheur n'avait pas respecté ses politiques. Dans une déclaration liée et signifiée au CRSNG, un ancien membre du Conseil du CRSNG, qui est nommé dans la première déclaration, a indiqué qu'il intenterait une poursuite pour son indemnisation de tous les dommages et coûts connexes qui peuvent être accordés dans le cadre de la première déclaration.

Puisque la procédure n'en est qu'à un stade relativement peu avancé, la réclamation ne peut pas être évaluée en ce moment. Par conséquent, aucun passif se rapportant à ces éventualités n'a été constaté dans les états financiers.

9. Obligations contractuelles

Le versement des subventions et des bourses accordées pour les exercices futurs est assujéti à l'approbation des fonds par le Parlement. Au 31 mars 2014, les engagements pour les octrois des exercices futurs se répartissent comme suit :

	(thousands of dollars)
2014-15	878,733
2015-16	641,338
2016-17	418,428
2017-18	244,271
2018-19 and subsequent years	137,331
Total	2,320,101

De par leur nature, les activités du CRSNG peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels le CRSNG sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs exercices lors d'acquisition de biens ou de prestation de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	(thousands of dollars)
2014-15	190
2015-16	146
2016-17	52
Total	388

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CRSNG est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, le CRSNG a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le CRSNG a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux ainsi que les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette :

	2014	2013
	(milliers de dollars)	
Locaux	4 107	4 122
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	2 704	2 700
Services d'audit	-	91
Total	<u>6 811</u>	<u>6 913</u>

Le Gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le Gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette.

b) Administration de programmes au nom d'autres ministères

Le CRSNG administre des fonds qui proviennent d'autres ministères et organismes du gouvernement en émettant des subventions, des bourses et d'autres paiements connexes en leur nom. Durant l'exercice, il a engagé des charges de 16 399 644 \$ (12 626 771 \$ en 2012-2013) en subventions et en bourses de ce genre. Ces charges sont constatées dans les états financiers de ces ministères et organismes du gouvernement et ne sont pas enregistrées dans les présents états financiers.

Dans certaines circonstances, le CRSNG recouvre également des frais administratifs lorsqu'il absorbe un fardeau administratif important pour l'administration de certains fonds au nom d'autres ministères et organismes. Ces frais se sont élevés à 535 170 \$ durant l'exercice (401 742 \$ en 2012-2013) et ont réduit les charges de fonctionnement du CRSNG.

11. Information segmenté

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du CRSNG. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées pour les principaux programmes, par principaux articles de dépenses. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(milliers de dollars)

	Découverte	Innovation	Gens	Services internes	2014 Total	2013 Total
Paiements de transfert						
Subventions et bourses	397 888	354 418	263 289	-	1 015 595	1 020 141
Charges de fonctionnement						
Salaires et avantages sociaux	5 164	12 809	3 751	16 649	38 373	37 659
Logement et locations	33	28	6	5 168	5 235	4 960
Services professionnels et spécialisés	110	656	45	3 621	4 432	4 716
Transport et communications	767	1 290	243	731	3 031	3 150
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	682	682	905
Information	6	63	75	527	671	575
Services publics, fournitures et approvisionnements	15	9	3	257	284	954
Réparation et entretien	-	-	-	53	53	55
Perte sur l'alinéation d'immobilisations corporelles	-	-	-	1	1	-
Total - Charges de fonctionnement	6 095	14 855	4 123	27 689	52 762	52 974
Total - Charges	403 983	369 273	267 412	27 689	1 068 357	1 073 115
Revenus						
Revenus divers	-	-	-	167	167	4
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	-	-	(3)	(3)	(4)
Total - Revenus	-	-	-	164	164	-
Coût net des activités poursuivies	403 983	369 273	267 412	27 525	1 068 193	1 073 115

12. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.